

5 août, 1848

Oriflamme

à Son Excellence Monseigneur
Le Cardinal Archevêque de Lyon.

Monseigneur,

Vous avez l'honneur de vous
soumettre une observation importante
sur le sujet de la circulaire ci-jointe :
~~sur~~ l'ordre de M. Mortet et
substitué à celle de M. Deuivre.
1.° A changement, Monseigneur,
est contraire à la décision de M. Les
curés de Lyon qui ont tenu à
choisir le domicile
fait part de leur décision en faveur
de M. Deuivre.

2.° Est M. Deuivre qui nous a
réunis pour constater le moyen
de la commission provisoire
conséquent à la nous ne pouvons
consentir à copier ^{à l'égal de} ~~aux travaux~~
circulaire qui effacerait complètement
celle qui le premier a tenu cette
entreprise. Enfin plus, d'un de vos
seigneurs soupçonnés, (Chârier) et
chargé de représenter provisoirement
celui dont l'absence mériterait tous les
regards. Plus, M. ^{Deuivre} est représenté par

magasin par M. Sédou

Veuillez agréer



(Signature)

voir M. Baud
à Paris

2000, 1858

[Faint, illegible handwriting throughout the page]

